



**Procès-Verbal de la réunion extraordinaire
du CSE central IFAC
le 25/03/2021**

Étaient Présent(e)s :

Présidence :

Martial DUTAILLY, Directeur Général
Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines
Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines

Élu(e)s titulaires :

Stéphanie KAUS
Assa SOUMARE
Christine LORET
Valentin DUGELAY
Anne-Marie FERREIRA
Laurent BARTOS

Élu(e)s suppléants :

Antony LESAGE
Abdelmajid BENAMAR
Sandrine MEUNIER

Représentant syndical :

Laurent BARTOS, CFDT, Asnières
Mohamed FAKHRI, CFDT, Sartrouville
Nathalie MADEIRA CAIADO, CGT, Sartrouville

Invitée :

Thierry HEUVENERS : Président de la commission CSSCT Ifac

ORDRE DU JOUR

- **Mise en place d'une enquête à la suite de signalement de situations de souffrance au travail**

La séance est ouverte à 15h30.

Didier SINTES expose les faits :

Réunion extraordinaire suite à des mesures prises à l'encontre d'un de nos collaborateurs dans la mesure où nous avons reçus un certain nombre de signalements de plusieurs collègues se plaignant de situations qui pouvaient être assimilées à du harcèlement ou ressenti comme de la souffrance au travail.

Dans le cadre des obligations de l'employeur de protection de la santé et de la sécurité de nos salariés, nous avons décidé de mettre à l'écart cette personne dans un premier temps, de protéger les collègues qui se sont manifestés et de diligenter une enquête externe pour une vision objective et équitable.

Cette enquête est confiée au Cabinet ALTAÏR. Elle se fera sous 10 à 15 jours au maximum. Une fois l'ensemble des protagonistes interviewés le cabinet rendra un rapport avec des préconisations de solution.

Il appartiendra à la direction générale de prendre les mesures adaptées à la situation.

Stéphanie KAUS demande pourquoi faire appel à un cabinet extérieur ?

Martial DUTAILLY souhaite assurer une impartialité et une rapidité d'exécution. C'est la 1ere fois que nous utilisons ce processus. A l'avenir, si d'autres situations similaires se produisaient « je déclencherai à nouveau cette solution ». On en fera tout de même l'évaluation.

Christine LORET demande la date de début de l'enquête ?

Le cabinet est missionné et devrait commencer dès lundi. Il faut aller vite pour les personnes en souffrances mais également pour la personne incriminée et lui apporter des réponses rapides.

Didier SINTES rappelle que c'est une information au CSE central. Martial DUTAILLY rappelle qu'il nous a missionné pour travailler autour de la question du bien-être au travail sous 2 aspects :

- Les effets collatéraux de la crise actuelle
- Comment garantir à l'ifac une bienveillance managériale

« Les 3 mots que je prononce régulièrement : bienveillance, congruence et exigence ne soit pas que de jolis mots. »

Christine LORET précise qu'une campagne d'affichage va être réalisée sur le thème du harcèlement moral et physique.

Nathalie MADEIRA informe que le(s) salarié(s) peut se tourner vers la médecine du travail pour être soutenu. Didier SINTES indique que le service RH a travaillé avec la prévoyance pour proposer :

- Une ligne téléphonique d'écoute liée à la crise sanitaire
- Des services d'écoute social pour être accompagné dans les différentes démarches administratives

Caroline GRUET présente le cabinet ALTAÏR :

Bruno GOUREVITCH est diplômé de science-po, master de droit, ancien auditeur de l'institut national des hautes études sécurité et justice et intervient en qualité d'expert auprès de la cour d'appel de Paris. Ce cabinet propose également de la formation, du conseil en prévention... Il semble réellement compétent dans son domaine.

Nathalie MADEIRA demande combien de salariés se sont plaints et sur quel secteur ?

Caroline GRUET précise que pour garder l'impartialité de l'enquête on ne donnera pas d'information en amont.

Valentin DUGELAY a été le seul représentant du personnel associé à la préparation de l'enquête.

Abdelmajid BENAMAR demande quel est le rôle du CSE central ou du CSSCT dans cette affaire ?

Didier SINTES répond qu'à la suite de l'enquête, les partenaires sociaux auront un rôle important de sensibilisation et d'accompagnement autour de ces sujets.

Mohamed FAKHRI demande comment va se dérouler l'enquête ?

Didier SINTES précise que c'est une enquête contradictoire. Il va donc falloir vérifier la matérialité des faits qui sont reprochés. Une interview sera faite auprès des personnes concernées et du collaborateur incriminé.

Une restitution et des préconisations seront ensuite transmis à l'employeur.

Mohamed FAKHRI demande des précisions sur la méthode.

Caroline GRUET répond :

- Une 1ère phase où l'employeur transmet les documents demandés (organigramme...)
- Entretien d'une heure avec les personnes choisies
- Un compte-rendu sera transmis à chaque collaborateur interviewé pour valider l'échange
- Rédaction et la restitution du rapport d'enquête

La direction générale prendra la décision finale.

Christine LORET demande si les salariés peuvent-être accompagnés par un RP lors de l'interview ?

Nous ne sommes pas dans le cadre d'un entretien disciplinaire, la présence d'un RP n'est donc pas nécessaire. C'est un entretien bienveillant pour comprendre la situation et surtout garantir l'anonymat.

Antony LESAGE demande si le CSSCT a été informé ?

Didier SINTES indique que les démarches ont été faites auprès de l'employeur en direct sans passer par les IRP. Mais comme tu peux le constater, nous avons réuni le CSE central pour vous informer de la situation.

Thierry HEUVENERS confirme que de passer par un tel cabinet (agr   par la DIRECCTE) garantit l'impartialit   et d  samorce le d  bat. Il nous apportera   galement un regard expert sur notre fonctionnement.

Mohamed FAKHRI demande si cette solution devient la r  gle en cas d'incident similaire ?

Non, mais il faut que notre arsenal soit suffisamment   toff   pour r  pondre    chaque situation. En tout cas, ce que nous avons lu et entendu nous ont amen      d  clencher cette enqu  te. Je rappelle que la pr  somption d'innocence est une r  gle et que l'impartialit   de ce cabinet en assurera le principe.

Nathalie MADEIRA veut savoir si la direction a   t   alert   par la m  decine et/ou l'inspection du travail sur des   l  ments pr  curseurs ?

Non, n  anmoins nous informons le collaborateur qu'il peut   tre accompagn   notamment par ces organismes mais aussi les IRP, les r  f  rents...

Laurent BARTOS propose de clore la s  ance.

L'ordre du jour   tant   puis  , la s  ance est lev  e    17h00.

Laurent BARTOS
Secr  taire

Martial DUTAILLY
Pr  sident